



Challenge Inter Clubs 2025

Courses 6 et 7
20 et 21 septembre 2025

AVIS DE COURSE

Préambule : Prévention des violences et des incivilités

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- Les Règles d'Introduction à la Régate,
- Le présent avis de course,
- La fiche course, et ses annexes,
- Les règles de l'OSIRIS.
- Le règlement pour le Challenge Inter Clubs 2025

2. COMMUNICATION

2.1 Les communications en dehors de la course se feront par mail

2.2 Le canal VHF en course est le 77

2.3 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3. ADMISSIBILITE – INSCRIPTION – CATEGORIE DE NAVIGATION - PLACE DE PORT

3.1 La régata est ouverte aux bateaux des classes OSIRIS telles que définies dans le règlement du Challenge Interclubs 2025.

3.2 L'inscription se fera uniquement par internet : [inscription en ligne \(nvi-régates\)](#)

3.3 Les bateaux devront présenter un certificat OSIRIS en cours de validité ainsi qu'une attestation d'assurance

3.4 La régata étant en grade 5 :

- Chaque concurrent doit être en possession d'une Licence Club FFVoile
 - Chaque concurrent mineur doit être en possession d'une autorisation parentale de courir
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité

française résidant à l'étranger doit fournir :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile

3.5 Catégorie de navigation : moins de 6 milles des côtes.

3.6 Les bateaux ayant besoin d'une place dans le port de Fréjus doivent en faire la demande auprès du club.

4. DROITS A PAYER

Sans objet

5. PROGRAMME - MISE A DISPOSITION-TYPE DE PARCOURS-HEURE LIMITE

5.1 La confirmation des inscriptions se fera jusqu'au vendredi 19 septembre 18h. Les modifications des équipages se feront exclusivement dans le bulletin d'inscription en ligne avant le départ de la course.

5.2 Briefing et Premier signal d'avertissement

Samedi 20 septembre : - 10h50 Briefing par VHF 77 - 11h Premier signal d'avertissement

Après la course Convivialité au club house de la base nautique de Fréjus

Dimanche 16 septembre: - 10h50 Briefing par VHF 77

- 11h Premier signal d'avertissement 6.3 Les bateaux manquant à finir avant 17h00 les deux jours seront classés DNF.

Les parcours possibles figureront dans les IC.

6. CLASSEMENT

Voir le règlement du Challenge Interclubs 2025.

7. PROTECTION DES DONNÉES

7.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

7.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

8. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.